

Libin, le 15.06.2022



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 et 135, §2, 3° de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que l'école communale d'Ochamps et le comité de parents organisent la fête de l'école le dimanche 26 juin 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu l'urgence,

ARRETE :

Article 1 : La fermeture de la Place Communale à Ochamps et des routes attenantes (voir plan ci-joint) le dimanche 26 juin 2022 de 9h00 à minuit.

Article 2 : L'interdiction de stationner à la rue des Combattants, du n°38 au n°25, de 9h00 à minuit.

Article 3 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation et la déviation qui ne sont plus justifiées devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Pour la Bourgmestre,
L'Échevin délégué,
La Bourgmestre,



A.LAFFUT


Le 1^{er} Échevin,
Christian BAIJOT

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be

